



Décision de radiodiffusion CRTC 2026-174

Version PDF

Gatineau, le 17 juillet 2026

Athabasca Motor Hotel (1972) Limited
Jasper (Alberta)

Demande 2026-0315-9, reçue le 17 juin 2026

CJAG-FM Jasper – Révocation de licence

1. Athabasca Motor Hotel (1972) Limited a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion qu'elle détient relativement à l'entreprise de programmation de radio touristique de langue anglaise de faible puissance CJAG-FM Jasper (Alberta), renouvelée pour la dernière fois dans la décision de radiodiffusion 2023-65.
2. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément à l'alinéa 9(1)f) et au paragraphe 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à Athabasca Motor Hotel (1972) Limited pour l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire général

Document connexe

- *CJAG-FM Jasper – Renouvellement de licence*, Décision de radiodiffusion CRTC 2023-65, 14 mars 2023